

FICHE DOCUMENTAIRE IFM n° 2/09

Objet : Environnement, pêche et ressource halieutique

-0-

Début 2008, le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concluait que le réchauffement climatique exacerbait à la fois l'impact de la pollution, des espèces invasives et de la surpêche, et conduisait à terme à un triple problème, écologique, économique et de développement.

L'essentiel de l'exploitation des mers et des océans se fait sur quelques dizaines de kilomètres dans la bande côtière, zone fragile menacée par la pression d'un nombre croissant d'activités qui s'ajoutent aux activités traditionnelles, dont la pêche.

Menace sur la ressource halieutique

La ressource halieutique en général et continentale en particulier, qui constitue pour 1 milliard d'individus, surtout dans les pays du sud, la principale source de nourriture et de protéines - le poisson constitue 16 % des protéines absorbées par l'homme - est directement menacée par la dégradation de l'environnement. On se souviendra que ce sont plus de 2 milliards $\frac{1}{2}$ de personnes qui consomment couramment des protéines issues des produits de la mer.

La menace principale sur la durabilité de la ressource halieutique continentale est moins sa surexploitation que cette détérioration de l'environnement. La menace environnementale est à imputer à des phénomènes générés par notre société moderne : industrialisation, urbanisation, déforestation, perte de biodiversité, raréfaction et détérioration de l'habitat ou encore modification des bassins hydrographiques et pression exercée sur les bassins versants. C'est notamment le cas en Afrique, en Inde, en Asie du sud-est, en Amérique latine ou dans les Caraïbes.

On craint enfin une accélération de l'acidification des océans, induite par le CO², qui pourrait affecter les petits organismes planctoniques à la base de la chaîne alimentaire.

La baisse de certains stocks de poissons est certes liée à la surexploitation de la ressource halieutique par l'homme, mais il n'est pas facile de déterminer les rôles respectifs de la pêche et des facteurs environnementaux, surtout climatiques ou liés à la pollution, dans cette baisse des stocks.

La surpêche

La surpêche n'est pas un fait nouveau, qu'il s'agisse de la pêche intensive du saumon signalée dans l'Encyclopédie de Diderot au 18^{ème} siècle, ou un peu plus tard au 19^{ème} siècle de celle de la sardine en Baie de Douarnenez. Mais, avec l'émergence de moyens industriels et énergétiques nouveaux, c'est au 20^{ème} siècle que le phénomène de surpêche a pris une dimension planétaire.

La gestion de la ressource halieutique est devenue une préoccupation majeure dans les années 1990, avec la prise de conscience d'une stagnation des captures à l'échelle mondiale et, parfois, de son effondrement sur les stocks particuliers localisés.

En ce début de 21^{ème} siècle, selon l'ONU, 10 à 15 % de nos océans sont menacés par la surpêche avec des impacts qui affectent ou affecteront les $\frac{3}{4}$ des zones principales de pêche du monde. A ce jour, les principales espèces menacées sont la sardine, l'anchois, la morue, le hareng, le flétan, le thon rouge ou encore l'anguille d'Europe.

La pêche industrielle s'étend sur des espaces de plus en plus vastes avec des navires-usines qui pêchent de plus en plus profond capturant des espèces toujours plus nombreuses et endommageant les écosystèmes. Cette pêche technologique très spécialisée entraîne une augmentation rapide des prises accessoires le plus souvent rejetées à la mer, et les filets dérivants ou abandonnés en mer sont autant de pièges pour les mammifères marins, les tortues ou les oiseaux.

D'après les spécialistes, la pêche s'est développée depuis plus d'un demi siècle selon trois axes :

- La géographie : les flottes du Nord ont envahi les mers des pays du Sud ;
- La profondeur : la pêche va de plus en plus profond, s'intéressant à des espèces très vulnérables ;
- La diversification : les poissons pêchés sont de plus en plus petits et les espèces de plus en plus variées.

La surpêche est donc un phénomène bien identifié, sinon maîtrisé, qui prive souvent les autochtones d'une ressource importante et qui est aussi source de conflits entre ces autochtones, les organismes de protection des animaux, les entreprises aquacoles, touristiques et les pollueurs agricoles ou industriels.

On y ajoutera la piraterie, soit par violation de la législation nationale dans les eaux territoriales ou de souveraineté nationale, soit par des pêches en haute mer sans autorisation de l'autorité régionale des pêches.

Les données de la FAO (validées début mars 2009)

Dans le monde 43,5 millions de personnes vivent directement de la pêche et de l'aquaculture, et 500 millions travaillent dans la filière.

La FAO (Food and Agriculture Organization) estime à 77 % la proportion d'espèces de poissons impactées par la surpêche à différents degrés. Concernant les stocks mondiaux, 8 % seraient épuisés, 28 % surexploités, 52 % exploités à leur maximum, 20 % sous-exploités et 1 à 2 % en cours de reconstitution.

L'année 2006 a été une année record pour la pêche mondiale avec 144 millions de tonnes de poissons pêchées, dont 110 millions ont été consommées par l'homme et le reste destiné à la nourriture du bétail ou la fabrication de farines pour l'aquaculture.

L'aquaculture, qui a dopé cette augmentation, représente désormais 47 % du poisson consommé par l'homme.

Des solutions plus durables

Sans pour autant abandonner l'idée d'une pêche artisanale basée sur une bonne gestion des quotas, le risque d'une exploitation généralisée des océans au profit d'un bénéfice à court terme doit pouvoir être contrarié par le recours à une pêche « soutenable », préservant l'économie de subsistance des populations locales pour assurer leur sécurité alimentaire, la survie économique et la préservation des cultures.

On peut retenir parmi les solutions « durables » :

- une gestion « restauratoire » de la ressource en recourant à des dispositifs de récifs artificiels et aux aires marines protégées ;
- le recours massif à l'aquaculture - comme c'est déjà le cas en Asie du sud-est -, sachant toutefois qu'aujourd'hui la plupart des poissons d'élevage sont carnivores et qu'il faut alors pêcher 2 kg de poissons pour en élever 1 kg ! D'autre part l'aquaculture peut entraîner une eutrophisation et une anoxie des eaux, voire une prolifération de planctons toxiques...
- le développement durable de la pêche dans les eaux côtières et sur le plateau continental, grâce à la mise en place de mesures adaptées : droits prélevés pour l'exploitation des ressources, zones ou saisons de pêche fermée, mécanismes de résolution des conflits, sélectivité des engins de pêche, contrôle des rejets,...
- une meilleure gestion de la pêche hauturière par la connaissance approfondie des mammifères marins (rôle dans les écosystèmes, la réduction des captures accidentelles, taux de renouvellement faible,...), une gestion par organismes régionaux, le contrôle des stocks par nouvelles technologies ou encore la lutte contre les pavillons de complaisance.
- L'information du consommateur sur les poissons de pêche durable (bonite, germon, thon de ligne, bar d'élevage, sole, turbot,...) ou les compléments de ressource (crevettes, moules).

En conclusion

La FAO estime que « *le potentiel maximal de pêches a été atteint et (qu') une gestion plus prudente et plus restrictive s'impose* ». Et, pour protéger la biodiversité marine et permettre aux stocks d'espèces pêchées de se reconstituer, condition nécessaire pour une pêche durable, elle a recommandé la mise en place d'ici à 2012 d'un réseau mondial d'aires marines protégées, couvrant 20 à 30 % de la surface des mers et des océans, restreignant ou interdisant localement la pêche et les activités agressives pour l'environnement.

Mais la gestion de la ressource n'est pas seulement une question de respect de l'environnement, c'est aussi une question sociale de partage de l'accès à une ressource commune. C'est donc une affaire d'une grande complexité s'appliquant à une réalité très instable. Et cette complexité est encore accrue si l'on s'engage dans la voie d'une gestion écosystémique.

ANNEXE

LA PECHE DANS LE VAR

La pêche varoise est une pêche côtière artisanale traditionnelle. Si la flotte de pêche se maintient depuis 5 ans, la filière a perdu de nombreux professionnels en 50 ans. En 2008 on compte 256 petits bateaux (1,2 % de la flotte française) dont les activités font vivre près de 450 personnes. La ressource reste suffisante grâce à une gestion intégrée portée par les prud'homies du Var.

Les prud'homies

Créées à partir de 1342 (édit du roi René) et reconnues en droit par un décret du 17 novembre 1859, ce sont des associations de patrons de pêcheurs, spécifiques à la Méditerranée, qui gèrent et réglementent dans le Var 14 zones de pêche. Cette gestion autonome a permis de protéger la ressource halieutique locale. Les prud'homies font le lien entre les pêcheurs varois et le Comité Local des Pêches et Elevages Marins du Var (CLPMEM), créé en 1979, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière (Comité Local, prud'homies, pêcheurs et aquaculteurs, Affaires Maritimes, élus des communes littorales,...).

La formation

Pour obtenir les diplômes et les connaissances indispensables pour devenir patron-pêcheur deux formations sont ouvertes dans le Var à l'IPFM de la Seyne s./Mer.

Le CAP de matelot pêche et le BEP maritime s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, qui bénéficient d'un statut d'apprenti-salarié, et se déroulent en alternance, 3 semaines en mer et 1 semaine à l'école.

Le premier brevet de commandement à la pêche, le « capitaine 200 pêche » se révèle surdimensionné par rapport aux caractéristiques de la flotte de pêche varoise. Aussi, le CLPMEM du Var et la direction départementale des affaires maritimes (DDAM) du Var devraient mettre en place au mois de décembre 2009 le certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche au centre de formation IPFM de la Seyne sur mer.

Les spécificités

Les bateaux sont petits (moins de 12 mètres) et 80 % d'entre eux sont armés par un seul marin. Cette particularité tient à la topographie de la côte dont le plateau continental, très étroit, empêche le chalutage. C'est donc à la palangre, au filet, à la ligne au casier ou au gangui que sont attrapés les poissons de roche.

L'aquaculture s'est également développée à Saint-Raphaël ou encore en baie du Lazaret où l'on compte 6 éleveurs qui produisent en moyenne 200 tonnes de poissons par an, pour l'essentiel loups et dorades.

Un plan de gestion du gangui, mis en place avec l'aide du Conseil Général du Var, a sauvé provisoirement 30 bateaux condamnés par l'Union Européenne. Par ailleurs, l'IFREMER

expérimente un gangui aux mailles « euro-compatibles ». La mise en place d'une certification des techniques de pêche varoises doit permettre de confirmer l'éthique des méthodes locales dans la gestion durable de la ressource.

Le CLPMEM du Var et la DDAM du Var, en étroite collaboration avec le Conseil général du Var et le Conseil régional PACA, espèrent mettre sur pied pour cet été un projet qui allie pêche et tourisme. Ce projet « Pescatourisme » a pour but de faire connaître le littoral varois et la pêche artisanale varoise à tous les publics.

Financements européens

Dans l'optique d'un captage des fonds européens pour la pêche (FEP), le CLPMEM vient d'être retenu pour l'appel à projets « groupe FEP » lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Dix territoires pilotes seront sélectionnés sur l'ensemble des façades maritimes d'ici fin 2008 qui bénéficieront de 500.000 € de fonds européens pour la pêche sur 5 ans pour le développement de leurs projets.

Ce dispositif basé sur une gestion déconcentrée des crédits européens doit permettre de soutenir des projets innovants basés sur une approche qualitative et durable de l'activité de pêche en lien avec les territoires.